



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Programme de reconnaissance dolmissoise et de commémoration toponymique

Un guide **pour honorer les citoyens d'exception**

Dolbeau-Mistassini, 28 août 2017 – C'est avec fierté que le maire de Dolbeau-Mistassini a dévoilé aujourd'hui le Programme de reconnaissance dolmissoise et de commémoration toponymique. Ce projet, sur lequel la Ville travaille depuis bientôt deux ans, fait partie intégrante de son plan d'action triennal. Il poursuit différents objectifs, notamment la mise en valeur de l'histoire locale, la reconnaissance du travail et des réalisations des gens de la communauté et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Le Programme sera officiellement adopté par les élus lors de la séance publique du conseil municipal aujourd'hui même.

Contenu du Programme

Le Programme propose cinq catégories d'intervention pour lesquelles des critères d'admissibilité sont définis. Le premier volet vise à mettre en valeur les personnes qui font déjà l'objet d'une commémoration du fait qu'une voie de circulation porte leur nom. Un mandat a donc été confié à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine pour inventorier l'origine de l'ensemble des odonymes du territoire. Au terme de plusieurs recherches, seules deux rues n'auront pu être identifiées. La Ville de Dolbeau-Mistassini s'assurera maintenant de diffuser l'information.

La deuxième catégorie officialise une pratique déjà en vigueur à la Ville de Dolbeau-Mistassini où, lorsque possible, le nom des nouvelles voies de circulation favorise la mise en valeur des pionniers du secteur. « *La dernière rue qu'on a ainsi nommée est la rue du Frère-Victor* », illustre Richard Hébert.

La troisième catégorie vient encadrer la dénomination des bâtiments publics et des infrastructures majeures. Les critères sont conformes à plusieurs normes de la Commission de toponymie du Québec, mais précisent que cette catégorie sera réservée aux personnes s'étant démarqué sur la scène politique. Pour ceux et celles qui se sont illustrés par l'action bénévole, ce sont plutôt les parcs et les espaces verts qui leur seront consacrés. C'est d'ailleurs la 4^e catégorie du Programme.

Différente des autres, la 5^e catégorie confirme la création du Parvis des bleuets étoilés, une version bien dolmissoise d'un temple de la renommée qui reconnaîtra les personnalités, vivantes ou non, qui se sont illustrées professionnellement et de manière exceptionnelle au-delà des frontières québécoises.

Critères d'admissibilité

Le maire de Dolbeau-Mistassini avoue que le Programme est restrictif : « *Pour avoir du prestige, une telle reconnaissance doit demeurer un geste exceptionnel et rare* ». Évidemment, seuls les Dolmissois sont admissibles, mais il aura fallu en définir exactement le sens. Ainsi, aux fins de ce Programme, il faut être né à Dolbeau-Mistassini, y avoir vécu ou évolué au sein d'un regroupement local pendant au moins 10 ans.

Par ailleurs, pour tous les domaines applicables, la règle de la Commission de toponymie stipulant qu'une personne doit être décédée depuis deux ans pour recevoir une reconnaissance de nature toponymique a été respectée, tout comme la règle voulant qu'une personne faisant déjà l'objet d'une commémoration ne puisse être honorée une deuxième fois. À cet égard, la réalisation de l'inventaire de l'origine des noms de rues s'avérait incontournable.

Pour Richard Hébert, si on ne met pas de critères assez précis, on se frappe toujours aux mêmes problèmes : « *Chaque domaine voudrait mettre davantage en valeur les personnalités qui en émanent. C'est dans la nature humaine. Nous avons voulu éviter de tomber dans un débat sur l'importance des réalisations de chacun, d'un domaine, d'un lieu ou d'un bâtiment par rapport à un autre. Nous nous sommes plutôt assuré que quiconque accomplit quelque chose de vraiment marquant pour la communauté peut avoir une place quelque part.* » Ainsi, si les parcs et espaces verts ont été réservés aux bénévoles, c'est que la Ville sait que l'implication sociale est très importante à Dolbeau-Mistassini et qu'il existe de nombreux espaces pouvant être renommés dans l'avenir. À l'inverse, les personnes susceptibles de recevoir une distinction de nature toponymique en fonction des critères de la catégorie 3 sont beaucoup moins nombreuses, tout comme les bâtiments publics et les infrastructures majeures pouvant faire l'objet d'un nouveau nom.

Dénomination prochaine

Aucune dénomination n'est pour l'instant arrêtée au-delà des démarches effectuées pour la mise en place du Parvis des bleuets étoilés. « *Le Programme, c'est un guide. Maintenant, tant les élus que les citoyens peuvent soumettre leurs propositions en fonction des balises qui y sont définies. Le conseil municipal analysera toutes les idées reçues. On doit cependant garder en tête que tous nos espaces ne peuvent pas être renommés en même temps : il faut réserver de la place pour la relève!* », expose le maire.

Consultations

Parmi les consultations réalisées pour l'élaboration de ce Programme, notons la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine ainsi que la Commission de toponymie du Québec. De plus, deux sondages ont été effectués dans les dernières années pour recueillir des propositions de personnalités devant être honorées et s'assurer que les critères définis au Programme répondaient aux attentes des citoyens. C'est à partir de ces consultations que le document a pu prendre forme, puis être soumis à un groupe de discussion.

« *Ce Programme est en élaboration depuis 2015. Nous avons pris beaucoup de temps parce qu'on voulait quelque chose de réfléchi et basé sur des consensus. Nous avons consulté de nombreux intervenants, analysé les démarches effectuées dans le passé et regardé certaines expériences vécues dans d'autres villes. Je suis fier du résultat que nous présentons aujourd'hui, qui est unique et 100 % dolbeuensis* », conclut le maire.

– 30 –

Source : Christine Sauvageau
 Conseillère en communication et relation avec le milieu
 Ville de Dolbeau-Mistassini
 418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca